

220C4877  
FR0011790542-FS1269

6 novembre 2020

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GENKYOTEX**  
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 6 novembre 2020, la société en commandite par actions Andera Partners<sup>1</sup> (374 rue Saint-Honoré, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2020, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société GENKYOTEX et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GENKYOTEX hors marché dans le cadre du rachat d'un bloc majoritaire de GENKYOTEX par la société Calliditas<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Anciennement dénommée Edmond de Rothschild Investment Partners et contrôlée par Montalivet Investment Managers. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Cf. notamment communiqués diffusés le 3 novembre 2020 par les sociétés Calliditas Therapeutics AB (publ) et GENKYOTEX et D&I 220C4797 du 3 novembre 2020.